

Séance ordinaire du 3 mars 2025

Province de Québec
Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce troisième jour de mars deux mille vingt-cinq (3 mars 2025) à 19 h 30, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Mme Nancy Mignault, mairesse
Mme Line Bélanger, conseillère
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Paul Langevin, conseiller

M. Guy St-Arnauld, conseiller, est absent.

FORMANT Q-UORUM

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Mme Nancy Mignault, mairesse. Mme Nathalie Vallée, directrice générale et greffière trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot de la mairesse

2. Adoption du procès-verbal

3. Correspondance

4. Adoption des comptes fournisseurs

5.1 Avis de motion et dépôt d'un premier projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme n° 404-2018 (usages autorisés dans la zone 100)

5.2 Adoption d'un premier projet de Règlement n° 404-1-2025 modifiant le Plan d'urbanisme n° 404-2018 aux fins d'ajouter l'usage industriel léger dans les usages complémentaires de l'affectation « commerciale autoroutière » du plan d'urbanisme

6.1 Avis de motion et dépôt d'un premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage n° 405-2018 (usages autorisés dans la zone 100)

6.2 Adoption d'un premier projet de Règlement n° 405-4-2025 modifiant le Règlement de zonage n° 405-2018 visant l'ajout d'un usage industriel léger dans la zone 100 à prédominance commerciale du périmètre urbain

7. Adoption de la Politique de confidentialité, version 1.0

8. Nomination du maire suppléant

9. Autorisation de signataires – Renouvellement de l'Entente relative à l'exploitation d'un dépôt de neiges usées avec Énercycle – Année 2026

10. Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS) – Projet d'aménagement d'une aire de repos au parc

Séance ordinaire du 3 mars 2025

- de planche à roulettes au parc des Grès - Autorisation à la directrice générale – Autorisation de signataire*
11. *Octroi de contrat – Service d'équipements G. D. inc. - Fourniture d'une benne épandeuse quatre saisons neuve pour camion 10 roues*
 12. *Mandat – Techni-Consultant – Assistance à la confection du Plan municipal de gestion des actifs (PGA-Eau)*
 13. *Mandat – Stantec Experts-Conseils Itée – Évaluation de la capacité du poste de pompage des eaux usées sis au 1000, rue Principale – Complément aux études préliminaires dans le cadre de la mise aux normes du système de traitement des eaux usées*
 14. *Autorisation à demander des soumissions sur invitation pour le lignage des rues de la municipalité*
 15. *Approbation du Plan d'action du Comité consultatif en environnement pour l'année 2025*
 16. *Comité consultatif d'urbanisme - Nomination d'un nouveau membre – Monsieur Cédric Bournival*
 17. *Demande d'appui auprès de la CPTAQ - Demande d'autorisation pour une utilisation autre qu'agricole, pour morcellement/lotissement et aliénation des lots 2 781 266, 2 544 838, 2 781 269, 2 781 270, 2 781 271 et 2 781 272 du cadastre du Québec, situés sur la rue Principale*
 18. *Demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 965, rue Principale, lot 2 547 227 du cadastre du Québec*
 19. *Autorisation – Versement d'une aide financière pour le Camp de jour*
 20. *Demande de subvention - Fête nationale - Mouvement national des Québécoises et Québécois*
 21. *Autorisation de signataire – Protocole d'entente relatif aux projets de distribution d'arbres – Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice*
 22. *Le Noël du cœur de Saint-Étienne-des-Grès - Demande d'accès gratuit – Salle Jules-Bellemare du Centre communautaire*
 23. *Motion de félicitations – Membres de l'ATJ – Organisation de la Fête d'hiver dans le secteur Saint-Thomas*
 24. *Motion de remerciement – Madame Henriette St-Pierre – Implication au sein du Comité d'embellissement*
 25. *Affaires diverses*
- Période de questions*
26. *Clôture de la séance*

2025-03-045

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyn Isabelle, appuyé de Nicolas Gauthier et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot de la mairesse

La mairesse souhaite la bienvenue aux citoyens venus assister à la séance ordinaire du conseil municipal du 3 mars 2025.

En ce début de la semaine de relâche, elle avise les citoyens que les patinoires et la butte pour la glissade seront maintenues jusqu'à mercredi, à moins que dame Nature ne change ses prévisions. Elle en profite pour remercier les employés municipaux qui ont travaillé très fort pour maintenir la qualité de la glace le plus longtemps possible. Les citoyens ont été nombreux à lui avoir manifesté leur appréciation de la qualité des patinoires cet hiver.

Aussi, la mairesse annonce que le comité consultatif en environnement a déposé un plan d'action au conseil municipal. Parmi les nombreuses propositions, le conseil a

Séance ordinaire du 3 mars 2025

demandé au comité de prioriser 5 à 6 actions à mettre en place pour l'année 2025. Ce soir, la municipalité procédera à l'adoption des 7 actions ciblées. Elle tient à remercier les membres du comité qui ont travaillé à l'élaboration du plan d'action qui va contribuer à faire une différence positive pour l'environnement. Naturellement, d'autres actions seront prises en compte dans les prochaines années.

Dans un autre ordre d'idées, la mairesse mentionne qu'il est paru sur les réseaux sociaux qu'il n'y aura plus de dek hockey à Saint-Étienne-des-Grès. Elle se permet de rappeler aux citoyens que la surface de dek hockey n'appartient pas à la municipalité. Il s'agit d'une entente pour la location du terrain qui a été conclue avec Dek 55 et qui devait se terminer au 31 décembre 2026. À la suite d'une rencontre avec le propriétaire, celui-ci a informé la municipalité qu'il cessait les activités immédiatement. Il ne s'agit pas d'une décision du conseil, mais bel et bien d'une décision administrative qui appartient au propriétaire. La municipalité est à planifier, en fonction des obligations inscrites au contrat, la fin de cette entente. Cela veut dire que dans les prochains mois, le conseil regardera les différentes options possibles pour l'aménagement de cette portion de terrain.

Dans le dossier du *skatepark*, elle mentionne que plusieurs voisins du secteur ont manifesté leur mécontentement concernant le bruit causé par les modules. Elle précise que le fabricant a été consulté sur l'isolation des modules et des panneaux seront installés à l'intérieur des modules, ce qui devrait atténuer le son causé par leur utilisation. Naturellement, le travail sera fait lorsque la température le permettra. Elle demande aux citoyens d'être patients.

La mairesse rappelle ensuite que le 8 mars prochain sera la Journée internationale des droits des femmes. Elle annonce que, dans le cadre de cette journée, l'AFÉAS de Saint-Étienne-des-Grès est heureuse d'inviter les Stéphanoises et Stéphanois à une soirée inspirante en compagnie de madame Estelle Borgia, première « femme police » embauchée par la Sûreté municipale d'Hauterive en 1976. Elle puisera dans ses archives, publiées dans son livre « Sur la banquette arrière », pour appuyer son propos. Passionnée et excellente communicatrice, elle saura fasciner par son histoire qui n'a rien de banal. La conférence débutera à 19 h 30 le mercredi 5 mars 2025 à la salle de l'Âge d'or du Centre communautaire. Elle invite les citoyens à se joindre à elle pour écouter cette femme qui a su défricher le chemin pour les femmes qui ont choisi de faire carrière dans la police. L'activité est gratuite et pour tous.

Elle poursuit en remerciant madame Stéphanie Ricard, responsable de l'ATJ, qui a organisé l'activité d'hiver au parc St-Thomas. La mairesse mentionne qu'elle n'a pas pu y passer la journée, car elle a dû se reposer pour surmonter un léger problème de santé.

Elle remercie également madame Henriette St-Pierre. Madame St-Pierre quitte le comité d'embellissement dans lequel elle s'est impliquée bénévolement pendant 40 ans. Grâce à elle et à son engagement envers la mission du comité, la municipalité a fleuri durant des semaines et des mois chaque année.

La mairesse termine en souhaitant une bonne semaine de relâche à tous les jeunes et donne rendez-vous à la prochaine séance publique le 7 avril prochain.

Nancy Mignault,
Mairesse

2. Adoption du procès-verbal

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

Séance ordinaire du 3 mars 2025

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2025-03-046

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Paul Langevin, appuyé de Marc Bastien et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025 soit et est adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 2025-03-03 préparé par madame Josiane Pellerin, secrétaire au greffe et responsable des archives, faisant état de la correspondance du mois;

2025-03-047

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyn Isabelle, appuyé de Line Bélanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2025-03-03.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Adoption des comptes fournisseurs

2025-03-048

Il est proposé par Nicolas Gauthier, appuyé de Line Bélanger et résolu d'approuver :

- Les déboursés, pour la période du *1^{er} au 31 décembre 2024*, totalisant 4 063,89 \$.
- Les comptes à payer, *au 31 décembre 2024*, au montant de 12 496,07 \$.
- Les déboursés, pour la période du *1^{er} au 28 février 2025*, totalisant 214 166,10 \$.
- Les comptes à payer, *au 28 février 2025*, au montant de 239 894,47 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque,
Directrice des finances et greffière trésorière adjointe

Entérinement – Affectation de surplus – Réparation de l'air climatisé à la bibliothèque – Alain Lavallée Réfrigération

2025-03-049

Il est proposé par Marc Bastien, appuyé de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine une affectation de surplus, d'un montant de 1506,39 \$, avant taxes, pour pourvoir au paiement pour la réparation de l'air climatisé à la bibliothèque, suivant la facture n° 39370 déposée par l'entreprise Alain Lavallée Réfrigération, datée du 21 janvier 2025.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 3 mars 2025

Entérinement – Affectation de surplus – Réparation de l'air climatisé à la bibliothèque – P. Lacoursière inc.

2025-03-050

Il est proposé par Line Bélanger, appuyée de Paul Langevin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine une affectation de surplus, d'un montant de 1956,26 \$, avant taxes, pour pourvoir au paiement pour la réparation de l'air climatisé à la bibliothèque, suivant la facture n° 15607 déposée par l'entreprise P. Lacoursière inc., datée du 17 février 2025.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

5.1 Avis de motion et dépôt d'un premier projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme n° 404-2018 (usages autorisés dans la zone 100)

CONSIDÉRANT le *Règlement du plan d'urbanisme* numéro 404-2018 en vigueur sur le territoire de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès depuis le 13 novembre 2018;

CONSIDÉRANT que la municipalité peut, conformément à l'article 109 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), modifier son plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'une des grandes orientations d'aménagement du plan d'urbanisme est d'assurer l'aménagement et le développement d'un secteur industriel léger;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une demande d'une entreprise œuvrant dans le domaine de l'industriel léger voulant s'implanter sur le territoire, et ce, dans l'affectation « commerciale autoroutière » du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT que ledit secteur du périmètre urbain, localisé à proximité de l'autoroute, soit à la jonction du chemin des Dalles et du boulevard de la Gabelle, est identifié au plan d'urbanisme comme étant propice à l'établissement de ce type d'activités;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite modifier son plan d'urbanisme, afin d'autoriser de nouveaux usages de type industriels légers, dans l'affectation « commerciale autoroutière »;

CONSIDÉRANT que les usages industriels légers ciblés seraient compatibles avec les usages établis dans l'affectation « commerciale autoroutière » concernée et les secteurs avoisinants;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

2025-03-051

EN CONSÉQUENCE, Marc Bastien donne avis de motion qu'il sera présenté séance tenante un premier projet de règlement modifiant le *Plan d'urbanisme n° 404-2018* aux fins d'ajouter l'usage industriel léger dans les usages complémentaires de l'affectation « commerciale autoroutière » du plan d'urbanisme, et dépose ledit projet de règlement.

5.2 Adoption d'un premier projet de Règlement n° 404-1-2025 modifiant le Plan d'urbanisme n° 404-2018 aux fins d'ajouter l'usage industriel léger dans les usages complémentaires de l'affectation « commerciale autoroutière » du plan d'urbanisme

CONSIDÉRANT les motifs énoncés précédemment pour l'avis de motion annonçant l'adoption d'un premier projet de règlement modifiant le *Plan d'urbanisme n° 404-2018* (zone 100);

Séance ordinaire du 3 mars 2025

2025-03-052

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyn Isabelle, appuyé de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le premier projet de Règlement n° 404-1-2025 *modifiant le Plan d'urbanisme n° 404-2018 aux fins d'ajouter l'usage industriel léger dans les usages complémentaires de l'affectation « commerciale autoroutière » du plan d'urbanisme*, selon le texte du premier projet de règlement soumis au conseil ce jour.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6.1 Avis de motion et dépôt d'un premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage n° 405-2018 (usages autorisés dans la zone 100)

CONSIDÉRANT le *Règlement de zonage* numéro 405-2018 en vigueur sur le territoire de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès depuis le 13 novembre 2018;

CONSIDÉRANT la demande de modification réglementaire déposée par une entreprise souhaitant venir s'établir au 1 200, boulevard de la Gabelle de la municipalité, sur le lot 4 513 497, afin d'y exercer ses activités professionnelles en ingénierie de conception de systèmes automatisés;

CONSIDÉRANT que les activités projetées par l'entreprise constituent, entre autres, des activités industrielles légères ne causant aucun impact sonore, de vibration, de fumée, de lumière, de poussière pouvant brimer la quiétude des secteurs résidentiels avoisinants;

CONSIDÉRANT que la zone concernée numéro 100, du périmètre urbain, n'autorise que les usages de catégories « commerces et services »;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de zone industrielle dans la municipalité et que la vision d'aménagement et de développement du plan d'urbanisme est notamment d'orienter l'implantation éventuelle d'activités industrielles légères à proximité de la sortie autoroutière située à l'intersection du boulevard de la Gabelle et du chemin des Dalles;

CONSIDÉRANT que le site visé par le demandeur se situe dans ce secteur du périmètre urbain, soit la zone 100;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le *Règlement de zonage*, afin d'ajouter l'usage industriel léger (fabrication et conception de systèmes automatisés) dans la grille de spécifications de la zone numéro 100 du *Règlement de zonage* 405-2018;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

2025-03-053

EN CONSÉQUENCE, Nicolas Gauthier donne avis de motion qu'il sera présenté séance tenante pour adoption le premier projet de règlement modifiant le *Règlement de zonage* n° 405-2018 visant l'ajout d'un usage industriel léger dans la zone 100 à prédominance commerciale du périmètre urbain, et dépose ledit projet de règlement.

6.2 Adoption d'un premier projet de Règlement n° 405-4-2025 modifiant le Règlement de zonage n° 405-2018 visant l'ajout d'un usage industriel léger dans la zone 100 à prédominance commerciale du périmètre urbain

CONSIDÉRANT les motifs énoncés précédemment pour l'avis de motion annonçant l'adoption d'un premier projet de règlement modifiant le *Règlement de zonage* n° 405-2018 visant l'ajout d'un usage industriel léger dans la zone 100 à prédominance commerciale du périmètre urbain;

Séance ordinaire du 3 mars 2025

2025-03-054

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Paul Langevin, appuyé de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le premier projet de Règlement n° 405-4-2025 *modifiant le Règlement de zonage n° 405-2018 visant l'ajout d'un usage industriel léger dans la zone 100 à prédominance commerciale du périmètre urbain*, selon le texte du premier projet de règlement soumis au conseil ce jour.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Adoption de la Politique de confidentialité, version 1.0

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès est un organisme public assujéti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRO c.A - 2.1 (ci-après la *Loi sur l'accès*);

CONSIDÉRANT que la municipalité s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'accès* prévoit qu'un organisme public, incluant un organisme municipal, doit se doter d'une politique de confidentialité s'il collecte des renseignements personnels par un moyen technologique;

CONSIDÉRANT qu'une telle politique doit être publiée sur le site internet de la municipalité et diffusée par tout moyen propre à atteindre toute personne concernée;

2025-03-055

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Line Bélanger, appuyée de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte la *Politique de confidentialité, version 1.0*.

Ladite politique sera disponible pour consultation sur le site internet de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Nomination du maire suppléant

CONSIDÉRANT que l'article 116 du *Code municipal* prévoit qu'en tout temps, le conseil peut nommer un des conseillers comme maire suppléant lequel, en l'absence du maire, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une formalité, afin de prévoir au cas où une absence de la mairesse survient;

2025-03-056

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyn Isabelle, appuyé de Paul Langevin et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme madame Line Bélanger à titre de mairesse suppléante pour une période de sept (7) mois, soit du 3 mars au 3 octobre 2025 (année d'élections). Elle est de plus autorisée à remplacer la mairesse à la MRC de Maskinongé si cette dernière ne peut être présente. Elle est aussi autorisée à signer les effets bancaires, pour et au nom de la municipalité, en l'absence de la mairesse.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Autorisation de signataires – Renouvellement de l'Entente relative à l'exploitation d'un dépôt de neiges usées avec Énergycycle – Année 2026

Séance ordinaire du 3 mars 2025

CONSIDÉRANT que le processus pour l'aménagement d'un nouveau lieu d'élimination de neiges usées est entamé, mais qu'il ne sera pas terminé à l'hiver 2025-2026;

CONSIDÉRANT qu'une entente relative à l'exploitation, par la municipalité, d'un dépôt de neiges usées a été conclue avec Énergycycle, et ce, pour les années 2024 et 2025;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire renouveler ladite entente avec Énergycycle pour l'utilisation du site de dépôt de neiges usées pour l'année 2026, aux mêmes conditions;

2025-03-057

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Paul Langevin, appuyé de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès demande à Énergycycle le renouvellement de l'entente pour l'utilisation du site de dépôt de neiges usées pour l'année 2026, aux mêmes conditions.

Il est de plus résolu d'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, ladite entente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS) – Projet d'aménagement d'une aire de repos au parc de planche à roulettes au parc des Grès - Autorisation à la directrice générale – Autorisation de signataire

2025-03-058

Il est proposé par Line Bélanger, appuyée de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale à présenter une demande, dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS)* de la MRC de Maskinongé, pour une subvention destinée à un projet d'aménagement d'une aire de repos au parc de planche à roulettes au parc des Grès, ce qui permettra d'optimiser les services offerts à la population et d'augmenter la qualité du milieu de vie des Stéphanoises et Stéphanois.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale à signer le protocole d'entente, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès. Le protocole d'entente fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Octroi de contrat – Service d'équipements G. D. inc. - Fourniture d'une benne épandeuse quatre saisons neuve pour camion 10 roues

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'une benne épandeuse quatre saisons neuve pour camion 10 roues;

CONSIDÉRANT que deux (2) soumissionnaires des quatre (4) soumissionnaires invités ont présenté une soumission, comme suit :

Entrepreneurs	Montant (avant taxes)
Service d'équipements G. D. inc.	64 100 \$
Robitaille équipement inc.	68 051,30 \$

Séance ordinaire du 3 mars 2025

2025-03-059 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicolas Gauthier, appuyé de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour la fourniture d'une benne épandeuse quatre saisons neuve pour camion 10 roues, à Service d'équipements G. D. inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 64 100 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Mandat – Techni-Consultant – Assistance à la confection du Plan municipal de gestion des actifs (PGA-Eau)

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels présentée par la firme Techni-Consultant pour de l'assistance à la confection du *Plan municipal de gestion des actifs (PGA-Eau)*, datée du 30 octobre 2024;

2025-03-060 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyn Isabelle, appuyé de Paul Langevin et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès mandate la firme Techni-Consultant pour de l'assistance à la confection du *Plan municipal de gestion des actifs (PGA-Eau)*, pour un montant de 2500 \$, avant taxes.

Les honoraires seront considérées à même le *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Mandat – Stantec Experts-Conseils Itée – Évaluation de la capacité du poste de pompage des eaux usées sis au 1000, rue Principale – Complément aux études préliminaires dans le cadre de la mise aux normes du système de traitement des eaux usées

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels présentée par la firme Stantec Experts-Conseils Itée pour l'évaluation de la capacité de la station de pompage des eaux usées sise au 1000, rue Principale, datée du 26 février 2025, à titre de complément aux études préliminaires dans le cadre de la mise aux normes du système de traitement des eaux usées;

2025-03-061 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Paul Langevin, appuyé de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès mandate la firme Stantec Experts-Conseils Itée pour l'évaluation de la capacité de la station de pompage des eaux usées sise au 1000, rue Principale, à titre de complément aux études préliminaires dans le cadre de la mise aux normes du système de traitement des eaux usées, pour un montant de 18 000 \$, avant taxes, suivant la soumission déposée le 26 février 2025. Ces honoraires seront considérées à même le règlement d'emprunt 471-2024 pour le projet PRIMEAU 2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Autorisation à demander des soumissions sur invitation pour le lignage des rues de la municipalité

2025-03-062 Il est proposé par Nicolas Gauthier, appuyé de Line Bélanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et greffière trésorière à demander des soumissions sur invitation pour le lignage des rues de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 3 mars 2025

15. Approbation du Plan d'action du Comité consultatif en environnement pour l'année 2025

CONSIDÉRANT que la municipalité a créé un Comité consultatif en environnement;

CONSIDÉRANT que les membres dudit comité ont confectionné un *Plan d'action* pour l'année 2025 qui a été présenté au conseil municipal;

2025-03-063

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Line Bélanger, appuyée de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve le *Plan d'action* proposé par le Comité consultatif en environnement, pour l'année 2025, comme suit :

Actions

- Assurer une bonne gestion de l'eau potable et adopter des mécanismes de veille de la consommation;
- Organiser une activité éducative pour les jeunes du primaire;
- Mettre en place une politique pour encourager la plantation d'arbres sur les terrains des citoyens;
- Tenir une journée sur le thème « la *shope* à réparer », à titre de pied de nez au gaspillage et à la surconsommation;
- Développer une activité de découverte et d'information sur les véhicules électriques;
- Planter des arbres et d'autres végétaux dans les parcs où il y en a peu;
- Confectionner et utiliser une bannière représentant le Comité consultatif en environnement pour transmettre de l'information et faire de la sensibilisation lors des événements collectifs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Comité consultatif d'urbanisme - Nomination d'un nouveau membre – Monsieur Cédric Bournival

CONSIDÉRANT que, par la résolution 2024-12-263, le conseil municipal autorisait la directrice générale à procéder à un appel de candidatures pour pourvoir un (1) poste vacant au sein du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la candidature de monsieur Cédric Bournival a été retenue;

2025-03-064

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Bastien, appuyé de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme monsieur Cédric Bournival à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme, du 3 mars 2025 au 31 décembre 2026.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Demande d'appui auprès de la CPTAQ - Demande d'autorisation pour une utilisation autre qu'agricole, pour morcellement/lotissement et aliénation des lots 2 781 266, 2 544 838, 2 781 269, 2 781 270, 2 781 271 et 2 781 272 du cadastre du Québec, situés sur la rue Principale

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Séance ordinaire du 3 mars 2025

18. Demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 965, rue Principale, lot 2 547 227 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure consiste à permettre l'implantation d'une résidence unifamiliale avec une marge de recul avant de 19,47 mètres au lieu de 12,2 mètres pour la propriété sise au 965, rue Principale, sur le lot 2 547 227 du cadastre du Québec, dans la zone 122;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient à l'annexe 2 du *Règlement de zonage* 405-2018, à la grille de spécifications n° 122, qui stipule que la marge avant minimale doit être de 7,6 mètres et la marge avant maximale de 12,2 mètres;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation est conforme au plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le fait de ne pas accorder la dérogation demandée causerait un préjudice sérieux au demandeur, puisqu'il doit garder la vieille maison le temps de construire la nouvelle et qu'il doit construire un peu plus loin en arrière de la vieille maison, pour des mesures de sécurité;

CONSIDÉRANT que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT que la dérogation possède un caractère mineur;

CONSIDÉRANT que les travaux faisant l'objet de la présente demande ne sont pas en cours et que la demande de permis a été déposée;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à la suite de l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2025-03-065

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Bastien, appuyé de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve la demande de dérogation mineure concernant le lot 2 547 227 du cadastre du Québec, situé dans la zone 122, à l'effet d'autoriser l'implantation d'une résidence unifamiliale avec une marge de recul avant de 19,47 mètres pour la propriété sise au 965, rue Principale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Autorisation – Versement d'une aide financière pour le Camp de jour

CONSIDÉRANT l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales*, selon lequel la municipalité a compétence en matière de loisirs;

CONSIDÉRANT que la municipalité offre un camp de jour aux enfants, mais que ce dernier n'est pas spécialisé;

CONSIDÉRANT que, par l'article 90 de la *Loi sur les compétences municipales*, toute municipalité peut accorder une aide qu'elle juge appropriée à l'égard des matières prévues à l'article 4 de ladite *Loi*;

2025-03-066

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Line Bélanger, appuyée de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le versement d'une aide financière de 490 \$, afin de permettre à un enfant de participer à

Séance ordinaire du 3 mars 2025

un camp spécialisé, selon le dossier présenté de façon confidentielle par la direction des loisirs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Demande de subvention - Fête nationale - Mouvement national des Québécoises et Québécois

CONSIDÉRANT que les festivités autour de la Fête nationale du Québec contribuent à développer un sentiment d'appartenance au milieu de vie des citoyens, à promouvoir la culture et à célébrer tous ensemble la fierté d'être Québécois;

CONSIDÉRANT l'importance d'obtenir une aide financière pour maintenir et développer la tenue de cette activité sur le territoire de la municipalité;

2025-03-067

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Paul Langevin, appuyé de Line Bélanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice des loisirs à déposer, pour et au nom de la municipalité, une demande de subvention auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour les festivités de la Fête nationale du Québec sur son territoire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Autorisation de signataire – Protocole d'entente relatif aux projets de distribution d'arbres – Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice

CONSIDÉRANT que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), en collaboration avec l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice (AFVSM), invite les organismes à planifier, au cours du mois de mai, une activité dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts (MAF);

CONSIDÉRANT que le Comité d'embellissement de la municipalité désire témoigner de l'importance de l'arbre et des forêts dans la vie des citoyens en organisant une distribution d'arbres offerts gratuitement par le MFFP;

2025-03-068

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicolas Gauthier, appuyé de Line Bélanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la signature par la présidente du Comité d'embellissement, madame Sylvie Aubé, du protocole d'entente à intervenir entre l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice et le Comité d'embellissement de Saint-Étienne-des-Grès, pour la fourniture d'arbres à être distribués gratuitement sur le territoire de la municipalité, le samedi 10 mai 2025.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Le Noël du cœur de Saint-Étienne-des-Grès - Demande d'accès gratuit – Salle Jules-Bellemare du Centre communautaire

CONSIDÉRANT la correspondance de madame Mariette Gervais, coordonnatrice du Noël du cœur de Saint-Étienne-des-Grès et responsable de la confection des paniers de Noël, dans laquelle elle demande l'accès gratuit à la salle Jules-Bellemare du Centre communautaire pour deux (2) activités, soit :

- Le 8 novembre 2025, de 8 h à 17 h, pour la confection des tourtières, potage et autres produits destinés aux paniers de Noël;

Séance ordinaire du 3 mars 2025

- Le 11 décembre 2025, à compter de 12 h, et le 12 décembre 2025, de 8 h à 17 h pour préparer et distribuer les paniers de Noël;

2025-03-069

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Paul Langevin, appuyé de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte de donner accès gratuitement à la salle Jules-Bellemare du Centre communautaire à l'organisme le Noël du cœur de Saint-Étienne-des-Grès pour deux (2) activités, soit le 8 novembre 2025, de 8 h à 17 h, pour la confection des tourtières, potage et autres produits destinés aux paniers de Noël et le 11 décembre 2025, à compter de 12 h, ainsi que le 12 décembre 2025, de 8 h à 17 h, pour préparer et distribuer les paniers de Noël.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. Motion de félicitations – Membres de l'ATJ – Organisation de la Fête d'hiver dans le secteur Saint-Thomas

2025-03-070

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement les membres de l'ATJ pour l'organisation de la Fête d'hiver dans le secteur Saint-Thomas, le 8 février dernier, et qui a connu un vif succès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24. Motion de remerciement – Madame Henriette St-Pierre – Implication au sein du Comité d'embellissement

2025-03-071

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès soulignent le départ de madame Henriette St-Pierre du Comité d'embellissement, à titre de vice-présidente. Les membres du conseil remercient chaleureusement Madame St-Pierre pour son implication au sein dudit comité, et ce, durant plus de 40 ans.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25. Affaires diverses

La mairesse fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 09;

Fin : 20 h 32.

26. Clôture de la séance

2025-03-072

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Marc Bastien, appuyé de Line Bélanger et résolu que la séance soit levée à 20 h 32.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Nancy Mignault,
Mairesse

Nathalie Vallée, g.m.a.,
Directrice générale et greffière
trésorière

Séance ordinaire du 3 mars 2025

Je, Nancy Mignault, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.